

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
29 octobre 2015
Procès-verbal

Membres titulaires présents :

Mesdames IDIER Chantal, BOUCHER-PILARD Maryse, SWISTEK Florence, LELIEVRE Dominique, GARD Patricia, GRENOT Marie-Pierre, GOUFFRANT Marie-Hélène, FOUASSIER Véronique, LAGARDE Isabelle, EDELY Françoise, BELLOT Marie-Claude, AUBRIT Marie-Claire, MONNEREAU Françoise et DUMONTET Jocelyne.

Messieurs MONNET Lionel, DELETOILE Gérard, BAUDET Pierre, MEURAILLON André, CHAUVIN Thierry, RENAUDIN Vincent, DELATTE Benoît, CHATELLIER Dominique, MAURICE Jacky, ARSICAUD Jean-Marie, ELION Jean-Pierre, MAUDET Didier, TUTARD Christophe, MARRAUD Jean-Luc, BOUTIN Christian, MASSE Bernard, RAVAIL Pierre, GADRAT Christian, DECELLE Guy, COUSSY Jean-Marie, CHABOT Jacques, MOUCHEBOEUF Michel, DESSE Bernard, BARBOT Jean-Pierre, BERGEON Frédéric, de CASTELBAJAC Dominique, VERGNION Philippe, MONTENON Thierry, DEAU Loïc, HUNEAU Patrick, FAVREAU Patrick, GOHIN Christian et HUGUES Jacky.

Membres suppléants présents :

Mesdames IMBERT Pascale, GARNEAU Janine, MONTAUT Martine, PARIS Marie Nicole, BAUDINAUD Virginie et POIRIER Sylvie.

Messieurs GIRARD Guy, PRISSET Christian, BERNATET Rolland, CHAPUZET Jean-Paul, GALLAIS Denis, GUILLON Jean-Jacques, BLUTEAU Jacky, GAILLARD Eric, CHABOT Jean-Michel, PETIT Bernard, BUFFARD Georges, FAURE Jean-Marie et VARENNE Michel.

Étaient excusés :

Mesdames DELPECH de MONTGOLFIER Anne et HUGUET Séverine.

Messieurs GUERN Joël, PROVOST Jean-Jacques, BONNAUD Pascal et HERAULT Gabriel.

Assistaient à la séance :

Mesdames NOUTAÏS Clotilde et IDIER Stéphanie.

Monsieur le Maire de Baignes souhaite la bienvenue à l'assemblée et rappelle que c'est la troisième fois que sa commune accueille le conseil communautaire. Il regrette qu'elle ne soit désormais plus considérée chef-lieu de canton suite au vote de la nouvelle loi et précise que la charge de travail au sein de sa commune reste identique. Il fait également part du contexte financier difficile que traversent les communes, notamment par les baisses de dotations, et invite les délégués communautaires à se réunir autour d'un pot de l'amitié à l'issue de la séance. Il laisse ensuite la parole à Monsieur le Président qui rappelle que la première partie de séance est un point d'étape du Contrat Local de Santé.

PREMIERE PARTIE DE SEANCE :
Point d'étape du Contrat Local Santé du Pays Sud-Charente.

Monsieur le Président excuse Monsieur Prith Appasawny, élu référent du Pays Sud-Charente, qui devait être présent mais qui a été retenu par une réunion importante du conseil communautaire de la CdC Tude et Dronne. Il explique que l'intervention de ce soir consiste en une présentation par Aurélie MENARD, chargée de mission santé au Pays Sud-Charente, des actions en place et des perspectives du contrat, afin que l'ensemble de ce dispositif soit le plus explicite possible pour l'ensemble des élus. Il informe en outre l'assemblée qu'a eu lieu ce jour une réunion du conseil de surveillance de l'hôpital de Barbezieux au cours de laquelle a été évoqué le Contrat Local de Santé, évoquant notamment la création d'une association spécifique sur Barbezieux et l'implication de l'ensemble du corps médical concerné (médecins de ville et hôpital).

Monsieur le Président laisse ensuite la parole à Monsieur Jean-Yves AMBAUD, Président du Pays Sud-Charente, qui rappelle le contexte de la mise en place du contrat il y a 10, suite à la préoccupation des élus quant au vieillissement de l'offre de soin sans renouvellement. Les élus se sont tout d'abord réunis pour traiter cette problématique, rejoints par la suite par les professionnels de santé. Le démarrage a été beaucoup plus facile sur le chalaisien et le baignois que sur Barbezieux où la mise en œuvre s'est avérée beaucoup plus compliquée pour finalement, à force de persévérance, voir progressivement jour. Ce sont, à l'époque, Danièle Boisseau, élue référente au Pays, et le chargé de mission santé de l'époque qui ont constitué le contrat, étroitement accompagnés par l'Agence Régionale de Santé.

Le contrat est signé pour une durée de trois ans et s'articule autour de trois thématiques : l'offre de soin, l'éducation à la santé, et la mobilité. Le dispositif est aujourd'hui à mi-parcours et il était important d'effectuer un point d'étape afin de corriger ou amender certaines actions et en proposer de nouvelles pour contribuer au succès de l'opération et permettre d'appréhender l'après contrat. Monsieur AMBAUD laisse ensuite la parole à Aurélie Ménard pour présenter le point d'étape du contrat.

Mademoiselle MENARD rappelle que le contrat a été signé par les communautés de communes du territoire, le Département de la Charente et la Préfecture. Comme l'a rappelé Monsieur AMBAUD, il s'articule effectivement autour de trois thématiques et vingt-deux fiches actions qu'elle présente ensuite en appui d'un diaporama qui sera mise en ligne sur le site internet de la CdC4B.

A l'issue de la présentation, Mademoiselle MENARD précise que l'objectif de celle-ci, outre celui de clarifier le contenu du contrat auprès des élus, était d'échanger avec les membres du conseil communautaire sur les éventuels partenariats qui pourraient être mis en place, et sur l'organisation de réunions avec les secrétaires de mairie du territoire de la CdC4B.

Monsieur le Président reprend la parole et félicite Mademoiselle MENARD sur sa maîtrise du sujet. Il souligne que le Contrat Local de santé c'est en fait aujourd'hui la mise en place d'actions concrètes contrairement aux craintes qu'ont eues avoir les élus autrefois. Il y a deux problèmes essentiels à résoudre : l'installation de jeunes médecins et la mobilité des patients. Le territoire a deux points forts : d'une part, celui de pouvoir réunir de nombreux acteurs autour du Contrat Local de Santé ; d'autre part, celui d'avoir un hôpital sur le territoire. Il a d'ailleurs été annoncé cet après-midi, lors du conseil de surveillance, la signature d'une charte avec la nouvelle association créée sur Barbezieux, et il a été mis en exergue la dynamique menée par les Hôpitaux du Sud-Charente pour attirer de jeunes praticiens sur le territoire. Monsieur le Président insiste sur la nécessité de rendre attractif notre territoire pour inciter ces médecins à s'y installer, notamment par la présence d'écoles, une offre culturelle variée, etc. Il rappelle qu'en 2014, l'hôpital avait proposé des stages et qu'il n'y avait eu aucun postulant. Aujourd'hui, une amélioration se fait sentir sur le bassin de vie de Barbezieux car le travail de revitalisation médicale a été lancé il y a quatre ans et commence à porter ses fruits. Cependant, le problème perdure sur le brossacais, malgré l'avance qu'avait pris l'ancien canton, avec notamment la création de la première maison de santé de la CdC. Sa difficulté réside dans le fait que ses communes se tournent davantage sur les autres anciens chefs-lieux de canton. Trouver des généralistes résidents semble très difficile mais il faudrait à minima pouvoir disposer de praticiens pour tenir des permanences. De surcroît, ce territoire est particulièrement impacté par le problème de vieillissement de la population et de mobilité.

Monsieur FAURE informe l'assemblée que les mairies ont reçu une information de l'Agence Régionale de Santé au sujet d'un questionnaire sur le refus aux soins de certaines populations (par leur grande précarité, leur isolement, etc) prochainement diffusé à la population. Il insiste auprès des maires présents afin que ceux-ci sensibilisent autant faire ce peut la population de leur commune afin que le plus d'administrés possible puissent faire part de leur avis par l'intermédiaire de ce document et ainsi montrer à l'Agence Régionale de Santé, que leur commune existe.

Monsieur AMBAUD approuve les propos de Monsieur FAURE car répondre à ce questionnaire montrera la forte mobilisation des communes. Il revient sur le problème de la mobilité en indiquant qu'il est difficile de cerner le réel besoin malgré plusieurs années de réflexion sur ce sujet. Il ne faut pas inventer des fonctionnements compliqués mais améliorer la communication. Il y a des choses mises en place qui ne sont pas forcément connues. La commune a un rôle important à jouer, notamment par la transmission de l'information sur son site internet ou par sa secrétaire de mairie.

Concernant l'offre de soins, l'hôpital est désormais rénové, devenant ainsi un outil de qualité. Monsieur AMBAUD regrette cependant qu'il n'accueille pas davantage d'internes. Il informe s'être rendu, en compagnie de Monsieur Daniel COUPRIE, élu référent de la mairie de Barbezieux, à l'université de Poitiers pour faire la promotion de l'établissement auprès des étudiants en médecine. Ils ont pu constater que les Hôpitaux du Sud-Charente ne figuraient pas sur la liste des lieux de stages diffusée, contrairement à Jonzac par exemple. Cette liste sera prochainement modifiée.

Monsieur MEURAILLON, maire de Barbezieux, précise que les Hôpitaux du Sud-Charente ont accueilli des stagiaires il y a quelques années. Suite à un problème administratif, aucun candidat n'a postulé en 2014.

Le conseil de surveillance de ce jour a demandé un renouvellement des stages qui devraient de nouveau avoir lieu en 2016 dans le service gériatrie. Ce sont des stages validants de 3^{ème} année de médecine.

En outre, de plus en plus de médecins sur le territoire acceptent d'accueillir des stagiaires. Il y en a actuellement deux sur Barbezieux grâce aux travaux effectués par les élus et les différents techniciens. Le projet de création d'une maison de santé à Barbezieux a également été agréé. Cette construction sera financée par l'Etat à hauteur de 100 000 euros. Le lieu est défini et les travaux auront lieu en 2016.

Enfin, il tient à rassurer les élus sur la bonne santé des urgences de l'hôpital. En effet, plusieurs articles de presse sont parus afin de faire part de l'état des différentes urgences de Charente, notamment celles menacées de fermeture administrative. Monsieur Meurillon assure que les urgences de l'hôpital de Barbezieux ne sont pas concernées grâce, entre autres, à la loi des 30 minutes (en référence au temps maximum qu'une personne doit pouvoir mettre pour se rendre aux urgences). Les urgences de Barbezieux accueillent ainsi un certain nombre de patients issus de communes hors territoire. Monsieur MEURAILLON invite les élus à se rendre au cinéma « Le Club », le 03 novembre prochain, à 20h30, où sera diffusé un film sur les urgences, suivi d'un débat avec les urgentistes de Barbezieux.

Monsieur le Président précise que la bonne fréquentation des urgences est également due à un changement de comportement de la population qui s'y rend pour des pathologies parfois bénignes qui relèvent davantage du médecin généraliste.

Monsieur AMBAUD insiste sur le fait que la plus-value du Contrat Local de Santé est son animation locale. Il ne faut donc pas hésiter à solliciter Mademoiselle MENARD qui reste à l'écoute et qui effectue un travail de qualité qui permet de faire fonctionner le dispositif.

Monsieur le Président conclut les débats en remerciant Monsieur Prith APPASAWNY qui œuvre pour le succès de ce contrat et propose de reprendre l'ordre du jour du conseil communautaire.

DEUXIEME PARTIE DE SEANCE :

Désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur Loïc DEAU se propose en tant que secrétaire de séance.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 24 septembre 2015.

Monsieur le Président demande s'il y a des modifications à apporter au dernier procès-verbal.

Les membres l'approuvent à l'unanimité.

Décisions du Président.

Monsieur le Président présente les décisions qui ont été prises entre le 05 septembre et le 09 octobre 2015.

Marchés publics passés en procédure adaptée.

Monsieur le Président présente les marchés publics passés en procédure adaptée.

Délibérations du bureau.

Monsieur le Président informe l'assemblée de la délibération prise par le bureau communautaire concernant le choix de l'entreprise de démolition de l'entreprise Art Pat Gel. Il explique qu'il est effectivement rare que des délibérations soient soumises au vote des membres du bureau mais que cela est permis en vertu de la délibération du conseil communautaire accordant des délégations à cet organe. Il a donc choisi cette procédure en raison de l'urgence de la décision.

Approbation du rapport annuel d'activité 2014.

Monsieur le Président présente la délibération. Il souligne que le rapport concerne effectivement l'année 2014 alors que nous sommes déjà fin 2015. Il doit relater l'ensemble de l'activité de la CdC et l'exercice est difficile.

Monsieur GOHIN s'étonne que le coût de la consommation d'eau de la piscine de Barbezieux soit inférieur à celui de la piscine de Baignes.

Monsieur le Président rappelle que la piscine de Barbezieux consomme 130 m³/jour depuis trois ou quatre ans. La CdC s'interrogeant sur la nécessité de fermer l'équipement en raison de l'importance de la facture d'eau, la municipalité barbezilienne précédente a proposé de prendre en charge une partie de la dépense. C'est la raison pour laquelle le bilan financier inscrit au rapport d'activité présente un coût moindre de consommation d'eau, la CdC n'assurant pas la totalité de la facture.

Monsieur BOUTIN pense qu'il y a malgré tout un problème dans les bilans financiers des piscines proposés et demande s'il n'y aurait pas eu un inversement de données entre les deux équipements.

Monsieur DELETOILE, maire de Baignes, confirme qu'il y a effectivement des chiffres qui portent à interrogations.

Monsieur le Président indique que les éléments portés à connaissance ce soir seront vérifiés avant d'éditer un rapport d'activité définitif.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Vente des lots 9 et 10 sur le Parc d'activités économiques de Plaisance à Barbezieux.

Monsieur le Vice-Président en charge de l'économie présente la délibération, avec, à l'appui, des cartographies de la ZAED de Plaisance indiquant les différentes ventes réalisées. Il précise que le projet dont fait l'objet la présente délibération a nécessité la modification du PLU de la Ville de Barbezieux et qu'il est sur le point d'aboutir après un an de tractations et procédures. Monsieur le Vice-Président expose les différentes tarifications appliquées depuis la création de la zone. Le prix initial du m² avait été fixé à 5.35 € HT pour ensuite être élevé en 2006 à 7.50 € HT. Sur le dernier lotissement créé, le prix du m² a été fixé à 15.00 € HT. Le conseil communautaire a récemment accepté de revoir ce prix à la baisse dans le cadre du projet d'implantation de la société LC Bois, dont le terrain est traversé par une ligne Haute Tension. Le prix d'achat a donc été exceptionnellement ramené à 12.50 € HT / m² pour cette entreprise.

La problématique de l'entreprise Marzat, qui souhaite aujourd'hui s'installer, est la nécessité d'acquérir plus de terrain qu'elle ne le souhaitait (4 800 m² au lieu de 3 800 m² nécessaires) pour installer son projet. La zone étant déjà lotie, les compteurs sont posés et l'entreprise va devoir effectuer de travaux d'accès sur ses parcelles. La CdC aurait pu faire effectuer un nouveau découpage mais le coût est trop important. L'entreprise Marzat a moins de contraintes que l'entreprise LC Bois, c'est la raison pour laquelle le prix d'achat proposé à la nouvelle entreprise est supérieur à celui concédé à l'entreprise LC Bois.

Monsieur le Vice-Président précise que l'entreprise emploie quatre personnes et qu'un nouveau projet en cours concerne onze emplois.

Monsieur BUFFARD demande s'il s'agit de nouvelles créations d'emplois ou d'une délocalisation.

Monsieur le Vice-Président indique qu'il s'agit, à majorité, de nouveaux emplois : trois créations pour l'entreprise Marzat et onze créations pour le projet en cours.

Monsieur BOUTIN demande pourquoi l'entreprise Marzat a moins de contraintes que l'entreprise LC Bois.

Monsieur le Vice-Président rappelle que l'entreprise LC Bois avait beaucoup de surface non exploitable en raison de la présence de la ligne Haute tension, contrainte que n'a pas l'entreprise Marzat. Il fait part de sa visite sur la zone d'activité de Saint-Projet où les communes et la CdC font preuve de concessions afin d'attirer au maximum les entreprises. Monsieur le Président complète en indiquant que le système d'allotissement de la zone mis en place en 2010 n'est pas forcément le meilleur puisqu'on constate aujourd'hui que cela bloque certains projets. On pensait à l'époque attirer essentiellement des petits artisans ou des petites activités mais il y a aussi des demandes de plus grosses sociétés qui peinent parfois à positionner leur bâtiment et le reste de leur activité, en envisageant même parfois d'acheter trois terrains. Il faut que les membres de la commission économie lance une réflexion afin de changer le système car celui-ci ne répond plus à la demande.

Monsieur le Vice-Président indique que c'est la raison pour laquelle il s'est rendu à Saint-Projet, notamment pour réfléchir au système à mettre en place sur la zone de Jurignac. Il informe qu'une entreprise souhaite acheter cinq hectares de terrain. Il est donc nécessaire que la commission économie se penche sur cette problématique en reprenant notamment le projet proposé par la SAFER qui rend impossible une telle implantation.

Monsieur le Président informe que sur la zone de Brossac, un nouveau bâtiment est en cours de construction. La plateforme occupée dans le cadre des travaux de la LGV, est désormais libérée puisque la citerne vient d'être retirée.

Monsieur MAUDET, maire de Brossac, confirme cette information.

Monsieur le Président conclut en indiquant que tout le territoire est pris en compte en terme de d'activité économique.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Adoption du Contrat Départemental d'Animation 2015 entre la CdC4B et le Conseil Départemental.

Monsieur le Président présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Conditions de retrait de la CdC4B du SMIVOS Nonac-Deviat.

Monsieur le Vice-Président en charge des affaires scolaires et de l'enfance jeunesse présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Avenants aux marchés de transport scolaire.

Monsieur le Vice-Président en charge des affaires scolaires et de l'enfance jeunesse présente la délibération.

Monsieur CHAUVIN s'interroge sur le fait que le coût de transport entre Jurignac et Péreuil est largement supérieur à celui entre Châtignac et Brossac.

Monsieur le Vice-Président explique que le coût dépend du trajet et de sa longueur. Tout est pris en compte, notamment les charges de personnel, l'amortissement du matériel, les assurances, etc.

Monsieur le Président fait remarquer que les différences principales résident dans le kilométrage.

Monsieur le Vice-Président précise que les modifications sont liées aux conditions d'augmentation (0.65% annuelle) et aux kilomètres qui sont déduits ou ajoutés d'une année sur l'autre en fonction des situations.

Monsieur BUFFARD complète en indiquant que la grandeur du véhicule est également prise en compte.

Monsieur le Président confirme cet élément. La différence principale réside dans le kilométrage, mais effectivement, la nature du véhicule (50 places ou 15 places) la régularité de la ligne, le fait que ce soit en régie directe ou non, etc, sont autant d'éléments qui rentrent en ligne de compte. Monsieur le Président informe l'assemblée que, suite à la Loi Notre, le transport relèvera, à compter du 1^{er} janvier 2017, de la compétence du Conseil Régional, ce qui soulève un certain nombre de questions. Est-ce que cette compétence sera directement exercée par la Région ? Est-ce que celle-ci la délèguera au Département par convention ? Si cette deuxième hypothèse est retenue, il sera nécessaire de s'interroger sur les propres transports de la CdC, actuellement organisatrice de second niveau après le Département. Si demain l'organisateur de premier niveau est la Région, et de second niveau le Département, qu'advient-il des régies locales ?

Monsieur le Vice-Président indique que cela concerne deux régies : celle de la CdC et celle de Barret.

Les membres du conseil approuvent la délibération à l'unanimité.

Application de la hausse annuelle du coût du transport sur la régie de transport de Touvérac-Le Tâtre.

Monsieur le Vice-Président en charge des affaires scolaires et de l'enfance jeunesse présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Résiliation du marché de transport vers Deviat.

Monsieur le Vice-Président en charge des affaires scolaires et de l'enfance jeunesse présente la délibération.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

Modification des tarifs de restauration scolaire à partir du 1^{er} janvier 2016.

Monsieur le Vice-Président en charge des affaires scolaires et de l'enfance jeunesse présente la délibération.

Monsieur BOUTIN estime que cette nouvelle grille n'est ni acceptable, ni équitable. Lors du transfert de la compétence scolaire, le service de restauration a été transféré à l'euro près. L'intégralité des dépenses liées à la restauration est assurée par la participation des parents et par la commune, par l'intermédiaire de son attribution de compensation. Le service de restauration ne coûtait donc rien à la CdC au moment du transfert. Il demande que lui soit confirmé cet élément.

Monsieur le Vice-Président précise que le coût de la restauration était « censé » être supporté par les communes et les parents au moment du transfert, c'est-à-dire il y a trois ans.

Monsieur BOUTIN confirme que depuis, il y a eu la réforme de la catégorie C et une hausse du coût de la nourriture. Mais cette hausse, ramené au repas, est sensiblement la même d'une cantine à l'autre.

Monsieur le Vice-Président fait part de son désaccord puisque le coût moyen de revient d'un repas est d'environ 5.50 € alors que, selon la cantine, il fluctue de 4.30 € à plus de 10 €. En parallèle, le coût de la restauration aujourd'hui est de 1 600 000 €. La participation des familles s'élève à 600 000 €. Ces chiffres ont été présentés et étudiés par les commissions affaires scolaires et finances. D'où la réflexion aujourd'hui sur une évolution des tarifs et sur la recherche d'économies possibles. Il est donc demandé un effort de part et d'autres, des familles et de la CdC.

Monsieur BOUTIN trouve extraordinaire que ne soit jamais évoquée la participation des communes au moment du transfert. Il demande quelle est la recette principale du service scolaire.

Monsieur le Vice-Président précise que l'attribution de compensation porte sur l'ensemble de la compétence scolaire et non pas uniquement sur le coût de la restauration. Il est donc question, de lancer prochainement une réflexion sur la révision des attributions de compensation. Aujourd'hui, il est question du coût de la restauration. De la même manière, il faudra dans un avenir proche parler de la garderie, des charges liées aux fournitures des écoles, etc.

Monsieur BOUTIN rappelle que la CdC ne supporte que les augmentations de charges. Ces augmentations sont à peu près identiques d'une école à l'autre. Concernant la nouvelle tarification de repas proposée, l'école de Condéon, par exemple, est la plus impactée, augmentant considérablement la facture des familles. A contrario, les écoles de Barbezieux et Baignes ne subissent pas d'augmentation, ce qui n'est pas équitable. Le coût du repas aurait dû augmenter de la même manière dans toutes les écoles..

Monsieur le Président trouve que le raisonnement de Monsieur BOUTIN est clair. Par contre, en toute logique, si les communes se sont réunies en Communauté de Communes, c'est pour créer de l'harmonisation entre les services. Il demande à Monsieur BOUTIN s'il trouve normal que les parents paient des prix de repas différents d'une école à l'autre. La décision de la commission n'est pas fondée sur le raisonnement de Monsieur BOUTIN, mais sur un choix d'harmonisation. Les écoles de Baignes et Barbezieux ne sont pas impactées car les parents paient déjà 3.00 € depuis plusieurs années et effectivement, l'école de Condéon est la plus impactée par l'augmentation, car elle part d'un prix de repas facturé bien inférieur.

Monsieur le Président demande s'il est normal, dans certains cas, que le prix de revient du repas soit supérieur à 10 € et que la collectivité participe donc à hauteur de plus de 8.00 € par repas. Il ne faut pas se tromper de débat, car celui-ci ne porte pas sur les attributions de compensation.

Monsieur BOUTIN estime qu'il aurait été plus judicieux de faire un lissage sur douze ans comme cela se fait dans le domaine fiscal, en ajoutant une augmentation identique pour tous, de vingt ou vingt-cinq centimes par repas.

Monsieur DEAU, conseiller de la commune de Reignac, explique que les enfants de sa commune fréquentent cinq écoles différentes sur cinq communes différentes. Les familles paient un coût différent sur chaque école, ce qu'il ne trouve pas équitable.

Monsieur le Vice-Président reconnaît qu'il y aurait effectivement du y avoir un composant complémentaire de 25 centimes, avec un lissage en suivant.

*Les membres du conseil approuvent la délibération à la majorité.
7 contre, 1 abstention*

Questions diverses

Lors du précédent conseil communautaire, les conseillers avaient souhaité obtenir des informations complémentaires concernant le chiffrage du mobilier dans le cadre de la restructuration de la cantine de Barret. Monsieur le Vice-Président fait part de l'estimation réalisée par les services de la CdC et qui s'élève à 28 340.00 € HT. Le détail du matériel et des coûts est à la disposition des élus.

Monsieur le Président informe l'assemblée du courrier de la Préfecture concernant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) reçu par les communes, afin que celles-ci soumettent le schéma à délibération. La CdC n'ayant reçu aucune information à ce sujet, il a contacté les services de la Préfecture qui lui ont fait savoir que seules les communes avaient obligation à délibérer, étant concernées par les syndicats d'eau. En revanche, ce n'est pas le cas de la CdC puisque son périmètre n'est pas impacté et qu'elle n'a pas la compétence eau. Il rappelle que seules les CdC de Val de Charente et 4B ne sont pas impactées. Ainsi, le schéma fait état de huit communautés de communes et deux communautés d'agglomération. Le grand Angoulême devient un grand pôle de 150 000 habitants et le Grand Cognac, une agglomération de 60 ou 80 000 habitants. Les deux CdC du Nord représentent à elles-seules 67 communes de Charente. La CdC4B est la deuxième plus petite communauté de communes du département, tant en taille qu'en nombre d'habitants.

Monsieur le Président précise que des amendements peuvent être apportés au schéma, de la part des syndicats d'eau, des EPCI ou des communes. Monsieur le Préfet a insisté sur le fait qu'ils devront être appuyés, travaillés, avec des hypothèses fortes en termes de développement économique, développement touristiques, etc, sous peine de ne pas être étudiés. Il rappelle qu'il est question de la création de deux syndicats d'eau : un à l'échelle du Grand Angoulême, et un autre à l'échelle du reste du territoire.

Les communes doivent délibérer sur le schéma dans les deux mois à partir de la date de réception du courrier du Préfet, pour une mise en application au 1^{er} janvier 2017. L'avis de la commune sera automatiquement considéré favorable faute de délibération. Enfin, Monsieur le Président rappelle le nom des élus de la CdC4B siégeant à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale : Frédéric BERGEON, Jean-Pierre BARBOT et lui-même.

Fin de la séance à 20h30.

Loïc DEAU
Secrétaire de séance